

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme D'Orthez Sainte-Suzanne

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez a prescrit la troisième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 avril 2013, qui a fait l'objet d'une mise en compatibilité, d'une modification, d'une modification simplifiée, d'une révision allégée, d'une 2ème mise en compatibilité, d'une 2^{ème} modification simplifiée respectivement approuvées les 22 janvier 2018, 6 mars 2019, 25 septembre 2019, 30 juin 2020, 15 décembre 2020 et 27 mars 2023.

Le projet de la 3^{ème} modification simplifiée du PLU consiste à changer la destination des bâtiments situés en zone 2AUP du PLU, sur le site de l'ancienne minoterie en vue de la création d'un campus agraire.

Ce projet de modification simplifiée a fait l'objet d'un avis conforme valant dispense d'actualisation d'évaluation environnementale selon décision de l'autorité environnementale en date du 18 septembre 2023.

La mise à disposition au public du dossier de projet de modification simplifiée se déroulera du mardi 7 novembre 2023 à partir de 8h30 au mercredi 6 décembre 2023 jusqu'à 17h15 inclus.

Le dossier pourra être consulté :

- sous format papier, au service urbanisme de la mairie d'Orthez, 10 bis, Avenue Francis Jammes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au mercredi de 8h30 à 17h15 et le jeudi de 11h00 à 17h15.
- Sous format numérique sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte Suzanne (www.mairie-orthez.fr) et de la communauté de communes de Lacq Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti aux services urbanismes de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne et de la communauté de communes de Lacq-Orthez à Mourenx sur un poste informatique mis à disposition du public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations sur le projet de modification simplifiée :

- en les consignant directement sur un registre dédié tenu au service urbanisme de la mairie
- en les adressant par voie postale à la commune à l'adresse suivante : Mairie d'Orthez Sainte Suzanne, 1 place d'Armes – 64300 ORTHEZ
- en les transmettant par voie électronique à la commune, via l'adresse électronique suivante : urbanisme@mairie-orthez.fr

A l'issue de cette mise à disposition au public, et conformément au transfert de compétence planification urbaine, le Conseil communautaire en tirera le bilan. Après analyse et éventuelle prise en compte des avis des personnes publiques dites associées et des observations du public, le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de la communauté de communes Lacq-Orthez.